

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes

Olivier MARION
Laura MOYON
Johann CARDES

**FEDERATION DES MAISONS DE QUARTIER
ET DE L'INSERTION**

**

122, boulevard Jean de Neyman
44600 SAINT-NAZAIRE

**Rapport du commissaire aux comptes sur
les comptes annuels**

Exercice clos le 31/12/2025



tél. 02.51.10.09.10 fax 02.51.10.09.11 web www.ecmarion.fr
101, avenue François MITTERRAND - BP 47 - 44611 SAINT-NAZAIRE CEDEX

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes

Olivier MARION
Laura MOYON
Johann CARDES

**FEDERATION DES MAISONS
DE QUARTIER ET DE L'INSERTION**

122, boulevard Jean de Neyman
44600 SAINT-NAZAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

Mesdames les Co-Présidentes,
Mesdames,
Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION DES MAISONS DE QUARTIER ET DE L'INSERTION, relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



tél. 02.51.10.09.10 fax 02.51.10.09.11 web www.ecmarion.fr
101, avenue François MITTERRAND - BP 47 - 44611 SAINT-NAZAIRE CEDEX

4

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du **01/01/2025** à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2018-06 actualisé du règlement 2023-03 relatif à la modernisation des états financiers, exposées dans la note "Changements comptables" de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Comme décrit dans l'annexe au paragraphe « Règles et méthodes comptables », nous nous sommes assurés de la correcte application du principe d'indépendance des exercices.
Dans le cadre de notre appréciation de ce principe, nous avons vérifié le rattachement au bon exercice des subventions en rapprochant les sommes comptabilisées avec les conventions ;
- L'annexe des comptes annuels expose au paragraphe « Créances », les modalités de valorisation et de dépréciation des créances.
Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié la correcte évaluation des principales créances et de leurs dépréciations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Nazaire,
Le 20/05/2026.

**Pour la société de commissariat aux
comptes MARION**

Olivier MARION
Commissaire aux comptes



Comptes annuels
au 31.12.2025

Comptes annuels

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	28 962	25 816	3 146	800
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.	349 040	260 978	88 062	48 574
Autres immobilisations corporelles	598 078	478 554	119 524	136 400
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	130 716		130 716	129 902
Autres immobilisations financières	2 233		2 233	4 468
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	1 109 029	765 348	343 681	320 145
Comptes de liaison				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	139 697	19	139 678	123 217
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	159 275		159 275	276 581
Charges constatées d'avance	1 754		1 754	5 329
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	701 094		701 094	654 895
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	1 001 820	19	1 001 801	1 060 022
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	2 110 849	765 367	1 345 482	1 380 166



Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	107 360	107 360
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	389 795	553 165
Excédent ou déficit de l'exercice	-23 853	-163 370
Situation nette	473 302	497 155
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	119 578	116 762
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	592 880	613 917
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	4 276	6 408
Provisions pour charges	224 828	251 112
TOTAL DES PROVISIONS IV	229 104	257 520
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	835	1 180
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 608	48 812
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	403 868	419 822
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	38 047	35 879
Produits constatés d'avance	23 139	3 036
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	523 498	508 729
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	1 345 482	1 380 166

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels



Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Vente de biens et services		
Ventes de biens	123	6 339
dont ventes de dons en nature	123	6 339
Ventes de prestations de services	3 122 576	3 075 285
dont parrainages	46 524	37 474
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	106 395	83 271
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	-1 191	
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	28 627	834 486
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	3 047	
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	147	32
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	3 259 724	3 999 412
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	436 217	384 643
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	221 366	225 937
Salaires	1 717 580	2 637 004
Cotisations sociales	832 550	851 217
Dotations aux amortissement et dépréciations	80 347	85 705
Dotations aux provisions	19	5 522
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	1 211	326
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	3 289 290	4 190 355
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-29 566	-190 942
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	7 112	6 806
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	7 112	6 806

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	4	
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV	4	
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	7 108	6 806
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	-22 458	-184 136
Produits exceptionnels V		38 063
Charges exceptionnelles VI		16 058
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		22 005
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII	1 395	1 239
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	3 266 836	4 044 282
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	3 290 689	4 207 651
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-23 853	-163 370
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	8 252	7 894
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	8 252	7 894
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	8 252	7 894
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	8 252	7 894